

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140717-2014_B277-DE
Date de télétransmission : 23/07/2014
Date de réception préfecture : 23/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUILLET 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B277

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture de carburants et prestations associées par cartes accréditatives pour les véhicules de la Communauté du Pays d'Aix (n°14M026)

Le 17 juillet 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle du Bois de l'Aune à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 juillet 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(s) avec pouvoir :

CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(s) :

AMIÉL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_10

BUREAU DU 17 JUILLET 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Régis MARTIN

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture de carburants et prestations associées par cartes accréditives pour les véhicules de la Communauté du Pays d'Aix (n°14M026)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent marché a pour objet l'approvisionnement en carburant des véhicules de fonction et, à titre subsidiaire, des véhicules de service de la Communauté du Pays d'Aix. Cet approvisionnement est réalisé au moyen de cartes accréditives permettant le retrait d'essence et de gas-oil dans les différents points de distribution du titulaire ainsi que le paiement de services connexes tels que le lavage automobile et le péage autoroutier. Le présent marché vise à assurer le renouvellement d'un marché portant sur des prestations de même nature et arrivant à échéance le 16 septembre 2014.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Le marché a pour objet la fourniture de carburants et prestations annexes pour les véhicules communautaires au moyen de cartes accréditives au profit de la Communauté du Pays d'Aix

Allotissement, tranches et variantes :

Le marché ne fait pas l'objet d'allotissement.

La consultation n'ouvrait pas aux candidats la possibilité de présenter des variantes.

L'exécution du marché n'est pas scindée en tranches

Économie du marché :

Le marché est conclu à prix unitaire pour une durée de 1 an, il est renouvelable trois fois à l'expiration de la période initiale, par période de 12 mois et par tacite reconduction, sans toutefois que sa durée totale puisse excéder quatre ans.

Estimation du marché :

Ce marché prévoit un seuil minimum de commande de 15 000 L de carburants par an.

Dans la mesure où la Direction des Moyens Généraux de la CPA est susceptible dans le futur d'étendre l'approvisionnement par carte accréditive à l'ensemble des véhicules de service, actuellement approvisionnés auprès du Garage Central, il n'a pas été prévu de maximum annuel.

Le marché est estimé à un montant de 100 000 Euros H.T. sur la durée du marché.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants le 18 mai 2014 pour publication : BOAMP / JOUE / LA MARSEILLAISE et a également été diffusé sur le Profil Acheteur de la CPA.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- **Prix des prestations : coefficient 0,60**
- **Densité du réseau : coefficient 0.40**

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 juillet 2014 a décidé d'attribuer le marché n° 14M026 à **TOTAL MARKETING SERVICES** pour un montant de **32.680,28 € TTC** et pour une durée d'exécution de un an reconductible 3 fois.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 59 et 77 ;

VU la Délibération N° 2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation à signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, ainsi que tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 juillet 2014

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

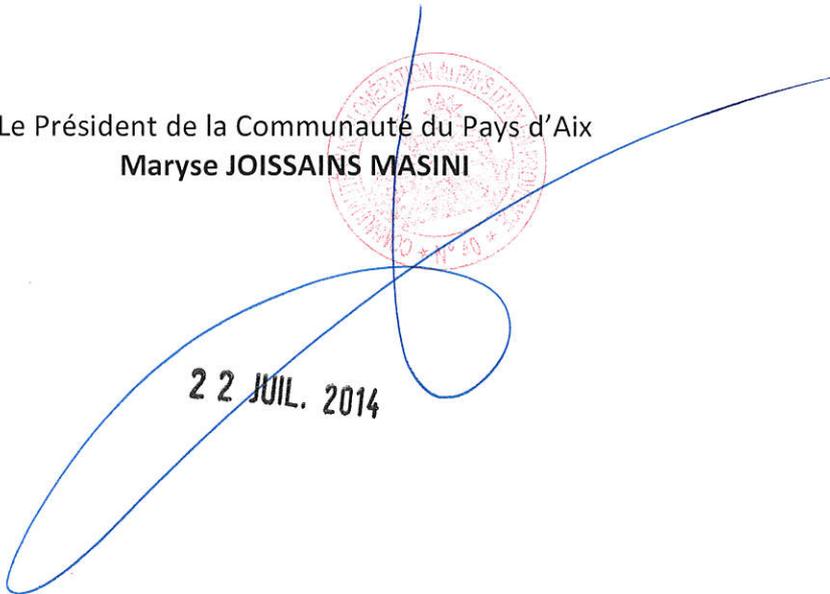
- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°14M026 relatif à la fourniture de carburants et prestations associées par cartes accréditives pour les véhicules de la Communauté du Pays d'Aix, attribué à **TOTAL MARKETING SERVICES** pour un montant de **32.680,28 € TTC**, et pour une durée d'exécution de un an reconductible 3 fois.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent aux crédits disponibles à la section de du budget de la CPA, Fonction 020- Nature 60622.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture de carburants et prestations associées par cartes accréditatives pour les véhicules de la Communauté du Pays d'Aix (n°14M026)

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



22 JUL. 2014